Commissions administratives. Recrutement du personnel. (C. 28 nov. 1892.) — Nomination. (A. 25 janv. 1892.) — Liège. (A. 29 janv. 1892.) — Courtrai. (A. 22 fév. 1892.) — Namur. Nombre et nomination. (A. 18 mars 1892.) — Audenarde. (A. 14 juill. 1892.) — Tougres. (A. 14 déc. 1892.) — Gand et Termonde. (A. 27 déc. 1892.)

Aliénés. Transfèrement dans un asile. Costume civil. (C. 31 août 1892.)

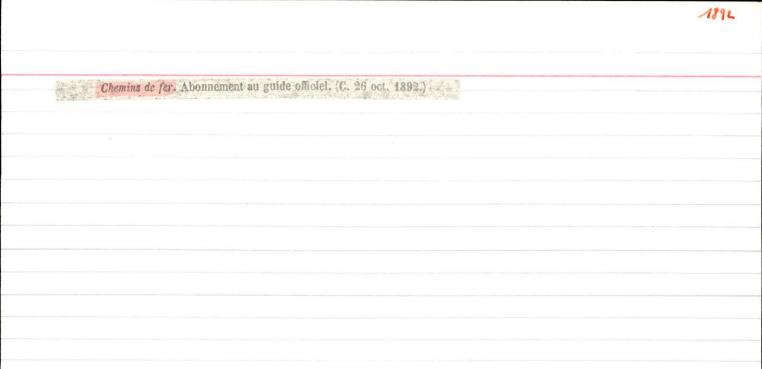
— Transport. Avis préalable à donner au chef de la station de départ. (C. 21 déc. 1892.) Voy. Service de médecine mentale

Promenades	au préau. (C. 151	mars 1892.)		き製	
and the state of the same of	The second of th	Committee of the second	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	2045	

Quartier de discipline et de correction. Établissement à la prison centrale de Gand. Envoi des garçons âgés de moins de 18 ans et condamnés à plus de six mois d'emprisonnement. (C. 8 avril 1892.) — Enfants internés. Assistance aux funérailles des père et mère. Visite aux parents malades. Autorisation. (C. 5 mai 1892.) — Tableau de la division de la journée. (C. 16 juill. 1892.) — Transfèrement en cellule des jeunes condamnés. Fixation de l'âge à 20 ans accomplis. (C. 24 sept. 1892.) Voy. Classification des détenus. Écoles de Bienfaisance. Maladies graves. Mise en apprentissage.

Bibliothèque. Distribution des livres de la bibliothèque circulante par le commis-comptable. (C. 15 mars 1892.) — Achat de livres. (C. 30 avril 1892.)

Choléra. Détenus présentant des symptômes du choléra. Translation dans les hôpitaux civils. (C. 19 sept. 1892.) — Hesures sanitaires. (C. 23 et Rapport du 17 sept. 1892, p. 751.)



Extincteurs d'incendie, Charges, Préparation à la prison centrale de Gand. (C. 22 avril 1893.)

Dénominations nouvelles des prisons. (C. 9 janv. 1893.)

Cuite. Aumôniers. Confession des détenus. Admission de prêtres étrangers. (C. 21 mars 1893.) Voy. Détenus dissidents.

Bâtiments. Logement des membres du personnel. Chauffage. Distribution de combustibles. Limites. (C. 10 oct. 1893.) Voy. Rapport mensuel.

Bibliothèques. Liste des acquisitions jugées nécessaires. Envoi au ministère de la justice. (C. 9 mars 1893.) — Bibliothèque circulante à l'usage du personnel des prisons. Institution. (C. 24 juin 1893.) 1893

Appel et cassation. Formalités à remplir par les personnes détenues ou internées. (L. 25 juill. 1893.) — Registres. Modèle. (C. 5 août 1893.)

Actes de la procédure ordinaire. Notification par les directeurs des présons.

Préparation des écritures. (C. 51 janv. 1893.) Voy. Appel et éa von.

Mendiants et vagabonds. Passagers. Dépôt dans la prison la plus rapprochée du cantonnement de la gendarmerie. (C. 25 et 30 mars 1895.) Voy. Cantine. Habillement des détenus. Trousseau des détenus malades. Complément, (C. 25 oct. 1893.)

Prisons de Bruxelles, Direction unique. (C. 28 dec. 1895.) Voy. Glassification.

Tabac. Usage. Prison centrale de Gand. Condamnés criminels. (C. 20 jany. 1893.)		
	Tabac. Usage. Prison centrale de Gand. Condannés criminels. (C. 20 jany. 1893.)	

Comparation en justice. Prévenus. Interdiction du port du costume penal. (C. 30 nov. 1893.)	

1893

Pécule des condamnés libérés. Remise aux comités de patronage. (C. 30 juin et 3 juilf. 1893.)

Denier de poche des condamnés privés de l'usage de la cantine. Réduction.

(C. 50 juin 1895.)

Travail des détenus. Contrats avec les entrepreneurs. Modèle. C. 25 avril 1893.) — Relevé des simples occupations ainsi que du nombre des détenus occupés dans chaque établissement. (C. 29 août 1893.) — Relevé statistique. (C. 4 déc. 1893.) Voy. Service domestique.

Rapport mensuel. Bêtiments. Exécution des travaux. Mention. (C. 31 mai 1893.)

Rapport journalier. Jeunes condamnés écroués. Mention de la date de naissance. (C. 28 fév. 1893.)

Correspondance de service. Obligation de la faire prendre aux bureaux de poste les dimanches et jours fériés. (C. 31 juill, 1895.)

Service de propreté. Distribution du savon blanc. Cantines. Débit de savon. Suppression. (C. 9 oct. 1893.)

Service de santé. Médicaments non prévus au formulaire du service de santé de l'armée. Emploi dans des cas exceptionnels et motivés.

Liquidation. Justification des ordonnances. (C. 21 mars 1895.) —

Médecins en titre. Délégation en cas d'empêchement. (C. 25 août 1893.) — Adjudication de certains médicaments simples. (C. 10 oct. 1893.

Ecrou. Ordre. Mention de la date de naissance des condamnés. (C. 17 et 20 mars 1893.) — Transmission de l'ordre d'écrou par le hourgmestre ou l'officier de police. (C. 6 mai 1893.) — Constatation des signes particuliers. (C. 28 nov. 1894.)

Personnel. Attribution des places de surveillant à des gens de métier.

Indication des professions. (C. 15 fév. 1893.) — Agents subalternes.

Nomination. Id. agents jouissant d'un traitement minimum de 800 fr.

Pension et soins médicaux. (A. 29 et C. 30 déc. 1893.) — Instituteurs.

Traitements. (A. 22 mars 1894.) — Défense de s'approvisionner chez des entrepreneurs ou fournisseurs. (C. 15 juin 1894.) Voy. Bâtiments.

Service domestique. Service de santé. Frais de route et de sélour.

Gand et Arlon. (A. 25 nov. 1893.) — Renouvellement blennal. (A. 27 avril 1894.) — Personnel. Nomination. Huy. (A. 5 déc. 1894.) — Id. Bruxelles et Saint-Gilles. (A. 13 déc. 1894.) — Secrétaires. Congés. Autorisation des commissions. Secrétaires intérimaires, Choix. Frais à charge des secrétaires en titre. (C. 12 janv. 1894.)

Comptabilité. Frais d'entretien des mendiants et vagabends. Recouvrement. États trimestriels. (C. 7 mars 1893.) — Frais d'entretien des mendiants et vagabends étrangers et envoyés au dépôt de mendicité. Recouvrement. — Id. des mendiants et vagabends étrangers conduits à la frontière. Charge de l'Etat. (C. 3 nov. 1894.) Voy. Commissions.

Tarif alimentaire des détenus valides. (A. 21 sept. et C. 6 oct. 1893.) —
Soupes à l'orge. Distribution transitoire. (C. 49 déc. 1893. — Composition de la soupes aux pois. (A. M. 4 Juin 1894.) Voy. Service domestique.

Service de médecine mentale. Inspection. Examen des condamnés entrés pendant le dernier trimestre écoulé. (C. 28 fév. 1893.) — Médecins aliénistes. Registre de présence. Mention des visites. (G. 6 mars 1893.) — Cas urgents. Télégramme d'information au médecin aliéniste de la circonscription et, en cas d'empêchement, aux autres médecins du service de médecine mentale. (C. 16 sept. 1893.) — Inspections trimestrielles. Examen de certaines catégories de récidivistes. Mentions à consigner dans la lettre d'avertissement aux médecins

aliénistes. (C. 25 oct. 1893.) — Application des dispositions réglementaires aux passagers mendiants et vagabonds. (C. 2 déc. 1893.) — Inspections périodiques. Suppression de l'examen de certaines catégories de récidivistes. (C. 15 février 1894.) — Inspections trimestrielles. — Bulletins individuels. (C. 4 déc. 1894.)

Visiteurs. Remise aux détenus de boissons et comestibles. Défense.

Remise d'autres objets. Autorisation du directeur. (C. 8 avril 1893.)

— Visites en cellule aux détenus. Autorisation pré de de l'administration centrale. (C. 15 jany. 1894.) — Visite. . . . aumôniers et des ministres des cultes dissidents. Règles à suivre. (C. 10 février 1894.) — Prison centrale et quartier de discipline de Gand. Règles

ment. (C. 16 oct. 1894.)

Comptabilité morale des condamnés. Bulletin de renseignements. Formule.

(C. 20 janv. 1893.) — Détenus en instance de divorce ou de séparation de corps. Mention au compte moral, (C. 6 mars 1893.) — Id. Renseignements à fournir aux directeurs des prisons par les parquets. (C. 6 mars 1893.) — Substitution des fiches aux carnets. (C. 31 juill. 1893.) — Bulletin de renseignements. Condamnations antérieures. Indication du lieu de détention, de la date et du motif de la libération. Omission. Envoi du bulletin au ministère de la justice. (C. 30 août 1893.) — Agents chargés de la conservation des fiches. Emploi des carnets par MM. les aumôniers. (C. 7 fév. 1894.) — Bulletins de renseignements.

Mention des antécédents judiciaires. (C. 24 avril 1894.) — Bulletins de renseigner — oncernant les mineurs de 18 ans. (C. 12 mai 1894.)

Quartier de discipline de Gand. Transfèrement des individus ayant à subir des peines de courte durée ou devant comparaître en justice.

Autorisation préalable. (C. 15 mars 1893.) — Id. des enfants et des jeunes condamnés. (C. 27 oct. 1894.) Voy. Visiteurs. Écoles de BIENFAISANCE DE L'ÉTAT. Quartier de discipline de Gand. Évasion.

Cantine. Suppression pour certaines catégories de condamnés. Exceptions. Autorisation spéciale. Admission provisoire à la faveur de la pistole ou de l'octroi des vivres du déhors. (C. 4er mars 4893.) — Détenus malades. Demandes d'admission à la pistole, d'autorisation de faire venir les vivres du dehors ou de participation à la cantine. Avis favorable du médecin. Application du régime des malades. (C. 11 janv. 1894.) — Id. Décision de la commission administrative. C. 1er oct. 1894.) — Mendiants et vagabonds passagers. Privation

des objets débités à la cantine, à l'exception du papier, du fil à coudre et des aiguilles. (C. 15 janv. 1894.) Voy. Service de propreté. Tabac.

Emprisonnement. Femmes enceintes. Sursis à l'exécution de la peine. (C. 20 fév. 1893.) Voy. Graces. — Exécution immédiate de l'emprisonnement. Envoi successif des condamnés. (C. 22 et 29 avril 1893.) — Condamnation à des peines de police. Exécution. Détention dans les prisons de l'arrondissement. (C. 6 mai 1893.)

Imputation de la peine à partir du moment de l'incarcération. (C. 15

les prisons de l'arrondissement. (C. 6 mai 4893.)
Imputation de la peine à partir du moment de l'incarcération. (C. 15 et 28 fév. 1894.) — Détenus en voie d'extradition ayant été soumis, dans des prisons étrangères, au régime cellulaire. Réduction de peine établie par la loi du 4 mars 1870. (C. 28 sept. 1894.)

Classification des détenus. Prisons de Saint-Gilles et des Petits-Carmes, à Bruxelles. Condamnés des arrondissements de Bruxelles et de Louvain. (C. 6 mars 1893.) - Détenus préventivement condamnés à trois mois ou moins d'emprisonnement et condamnés de plus de trois jusqu'à six mois de l'arrondissement de Bruxelles. Détention à la prison de Saint-Gilles. (C. 10 avril 1893.) - Condamnés de l'arrondissement de Bruges de un à six mois d'emprisonnement. Détention à la prison du chef-lieu. (C. 31 mai 1893.) - Id. de l'arrondissement de Furnes. Détention à la prison du chef-lieu. (C. 28 sept. 1893.) - Condamnés de l'arrondissement de Marche à deux mois et moins d'emprisonnement. Détention à la prison du chef-lieu. (C. 13 nov. 1893.) - Classification des condamnés (garçons) mineurs de 18 ans. (C. 17 juill. 1893.) -Prison à Bruxelles (Petits-Carmes). Évacuation du quartier des hommes, Répartition des détenus entre les prisons de Saint-Gilles et de la rue des Minimes, à Bruxelles. (C. 28 déc. 1893.) - Condamnés de l'arrondissement de Bruxelles, de plus de trois à six mois d'emprisonnement. Détention à la prison centrale de Gand. Condamnés majeurs de 18 ans, à trois mois et moins d'emprisonnement, du chef de faits non contraires aux bonnes mœurs. Détention à la prison des Minimes. (C. 11 mai 1894.) - Suspension momentanée de l'envoi des détenus à la prison centrale de Gand. Détention dans les prisons de l'arrondissement. (C. 27 oct. et 20 nov. 1894.) -Condamnés de l'arrendissement d'Ypres, d'un à six mois d'emprisonnement. Détention à la prison du chef-lieu. (C. 21 mars 1894.) -Condamnés de l'arrondissement de Malines de un à six mois d'emprisonnement, internement à la prison de Malines. (C. 18 Juin 1894.) - Transfert dans la prison de Liége des condamnés par les cours d'assises de Tongres et d'Arlon jusqu'à l'issue du recours en cassation. (C. 28 sep. 1894.) - Envoi à la maison secondaire de Louvain des condamnés de l'arrondissement de Turnhout à des peines de plus de six mois sans dépasser trois ans d'emprisonnement, (C. 6 déc. 4894.) Vou. MINRIES.

Service domestique. Emploi d'agents ou de détenus pour le service particulier des fonctionnaires, Défense. Exception pour les travaux de jardinage. (C. 18 mai 1893.) — Emploi d'infirmier ou d'aide infirmier. Exclusion des condamnés pour délits de mœurs. (C. 18 juill. 1893.) — Emploi exceptionnel des détenus récidivistes. Visite des cellules. (C. 3 oct. 1895.)

Détenus employés au service de la buanderie. Distribution de bière et café. (C. 29 août 1894.) — fd. Détenus employés au service de chauffeurs ou de boulangers, Distribution de bière. (C. 29 oct. 1894.) — ld. Préparation du café. Fourniture de la bière. (C. 29 déc. 1894.)

Suicide on évasion. Procès-verbal. Envol immédiat au ministère de la justice et à la commission administrative des prisons. (C. 6 mars 1893.)

— Suicide. Surveillance spéciale de certains détenus après leur arrestation, leur jugement ou leur comparution devant les magistrats instructeurs. (C. 29 avril 1893.) — Suicide, Avis télégraphiques au ministère de la justice. (C. 30 nov. 1894.)

Etrangers mis à la disposition du gouvernement. Avis de l'administration de la sûreté publique au sujet des dispositions à prendre à leur égard. (C. 9 juill. 1894.) Voy. Comptabilité.

Frais de justice. Liquidation. Ordonnances de capture. Mémoires des agents de la force publique. Reçus délivrés par les directeurs des prisons. (C. 20 avril 1894.)

Détenus dissidents. Visites par les aumôniers et les ministres des cultes dissidents. Règles à suivre. (C. 10 fév. 1894.)

Détenus à libérer. Feuilles de mise en liberté à joindre au réquisitoire de translation par voitures cellulaires. (C. 20 fév. 1894.)

Accusés ou prévenus acquittés et non retenus pour autre cause. Remise aux agents chargés de l'extraction d'une note indiquant la cause de la détention. Mise en liberté à l'audience. Avis aux directeurs des prisons. (CC. 22 mai 1894.)

Libération provisoire. Autorisation préalable du Ministre de la justice.

(C. 30 mai 1894.) — Cas d'urgence. (C. 15 juin 1894.)

Mobilier. Suppression des tinettes en bois pour la distribution des vivres. Emploi de tinettes en tôle galvanisée. (C. 7 avril 1894.) — Emploi à d'autres usages des tinettes en bois. (C. 1er oct. 1894.)